

Délibération : N°2026-06-25 : 14

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 25 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, Président du Conseil d'administration.

Point à l'ordre du jour : Approbation du Référentiel d'équivalences horaires 2026/2027

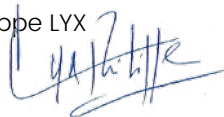
Membres du conseil en exercice ayant	
Voix délibérative :	26
Membres présents :	23
Dont membres ayant voix délibérative :	16
Membres représentés ayant voix délibérative :	7
Quorum :	13

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer :

<u>Le résultat du vote est le suivant :</u>	
Membres présents ou représentés :	23
Pour : 23 voix	
Contre : 0 voix	
Abstention : 0 voix	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : **le Référentiel d'équivalences horaires 2026/2027, avec 23 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 26 juin 2026
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 01/07/2026

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Année universitaire 2026-2027

I. PREAMBULE

- Ce référentiel d'équivalences horaires est mis en place dans le cadre de l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires, établi en application de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié. Il vise à prendre en compte les différentes missions d'enseignant-chercheur ou d'enseignant, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement. Il est essentiel de rappeler que le statut de l'enseignant-chercheur n'est pas fondé sur un calcul classique d'un temps de travail effectué, et par conséquent qu'on ne doit ni considérer les volumes horaires de ce document comme des chiffres précis, ni considérer que l'absence de prise en compte d'une activité dans le référentiel devrait conduire à ne pas l'assumer. L'engagement important des enseignants-chercheurs au service de leurs missions, notamment de service public, est une réalité qui ne doit pas être contrariée par une attitude strictement comptable qui serait contraire à l'esprit du statut des enseignants-chercheurs.
- Ce référentiel a été mis à jour dans le cadre des travaux de la Commission Référentiel-LDG qui s'est réunie à deux reprises le 26 mai et le 3 juin 2026.

II. CADRE REGLEMENTAIRE

- Article L954-1 du Code de l'éducation  - Le conseil d'administration définit, dans le respect des dispositions statutaires applicables et des missions de formation initiale et continue de l'établissement, les principes généraux de répartition des obligations de service des personnels enseignants et de recherche entre les activités d'enseignement, de recherche et les autres missions qui peuvent être confiées à ces personnels.
- Décret n°84-431 du 6 juin 1984  - fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.
- Arrêté du 31 juillet 2009  - approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.
- Circulaire relative aux congés légaux des enseignants-chercheurs et des autres enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur. - NOR : ESRH1220221C.- BOESR n° 23 du 7 juin 2012 .

III. CONDITIONS D'APPLICATION DU REFERENTIEL

➤ CATEGORIE DES PERSONNELS ELIGIBLES

Le présent référentiel s'adresse aux deux populations de personnel enseignant de l'ENSCM :

- aux enseignants-chercheurs titulaires,
- aux enseignants titulaires du second degré.

➤ DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL

Conformément au I de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié, le temps de travail pris en compte pour déterminer des équivalences horaires est le temps de travail applicable dans la fonction publique d'État, soit 1 607 heures annuelles de travail effectif.

- Pour les enseignants-chercheurs, ce temps de travail est composé pour moitié d'une activité d'enseignement et pour moitié d'une activité de recherche. Il correspond à 128 heures de cours magistral ou 192 heures d'enseignement équivalent travaux dirigés (HETD) ou pratiques ou toute combinaison équivalente.
- Pour les enseignants du second degré, il est composé exclusivement d'une activité d'enseignement correspondant à 384 heures d'enseignement.
- Conformément au I de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, une heure de travaux dirigés en présence d'étudiants correspond à 4,2 heures de travail effectif et une heure de travail effectif équivaut à 0,24 heure de travaux dirigés.
- Lorsque les activités prévues par le présent référentiel sont prises en compte dans le service d'un enseignant-chercheur, elles ne peuvent également donner lieu au versement d'une prime ou indemnité ayant le même objet.
- Le nombre d'HETD associé à chaque activité constitue un plafond et pourra être minoré en cas d'exécution partielle.
- Il est également rappelé que les activités de préparation d'enseignements, les corrections et évaluations (copies, mémoires, etc), et les participations à des jurys font partie intégrante de la tâche d'enseignement des enseignants-chercheurs et enseignants.

IV. ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Cette section du référentiel s'adresse au personnel enseignant-chercheur de l'ENSCM. Les missions rémunérées sous forme de prime de fonctions RIPEC C2 n'y figurent pas. Les enseignants-chercheurs et enseignants ayant exercé au cours de l'année universitaire une activité renseignée par un « * » et représentant plus de 4 HTD doivent remettre un rapport d'activité sur le travail réalisé dans l'année.

IV.1. FORMATION

A	Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
1. Fonctions de délégué.e et de responsable d'option				
A.1.1	Délégué.e des formations en alternance *	Conception du programme de la formation par apprentissage et par contrat de professionnalisation 3A et amélioration continue. Mise en place et organisation de l'emploi du temps de la formation par apprentissage. Gestion des interactions avec les entreprises, les tuteurs entreprise des élèves titulaires d'un contrat de professionnalisation et les maîtres d'apprentissage et le CFA. Gestion des intervenants extérieurs spécifiques à la formation par apprentissage.	convertible	54 h
A.1.2	Délégué.e à la Formation Continue*	Conception et pilotage de l'offre de formation continue qualifiante. Gestion des élèves en formation continue diplômante. Pilotage du processus VAE.	convertible	32 h
A.1.3	Délégué.e à la transformation numérique*	Suivi du projet pédagogie et numérique. Animation sur les nouveaux outils numériques. Accompagnement des enseignants dans la transformation numérique de leurs enseignements Réfèrent pédagogie numérique de l'ENSCM. Pilote de la commission outils numériques pour la formation	convertible	48 h
A.1.4	Responsables d'option *	Conception du programme de l'option et amélioration continue. Mise en place et organisation de l'emploi du temps. Gestion des intervenants extérieurs (contact, accueil, organisation des visites de sites...) Suivi du projet professionnel des élèves. Aide à la recherche et suivi des stages des élèves, organisation des soutenances.	convertible	3 semestres : 32 h 2 semestres : 24 h

A	Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
2. Fonctions de chargé.e de mission et responsable d'enseignements				
A.2.1	Chargé.e de mission retour des élèves sur les enseignements *	Établissement et mise en ligne des questionnaires sur les enseignements dispensés à l'ENSCM à destination des élèves. Récupération des questionnaires et dépouillement des réponses. Rédaction et mise en forme des bilans pour chacun des enseignements à la fin de chaque semestre.	convertible	16 h
A.2.3	Chargé.e de mission observatoire des métiers et de l'emploi *	Suivi des métiers et secteurs d'activités de l'ENSCM (enquêtes auprès des anciens élèves). Suivi de l'évolution des secteurs professionnels. Rédaction d'un bilan général annuel de l'insertion professionnelle, comparaison avec les enquêtes CGE, FGL. Aide à l'insertion professionnelle (définition du projet professionnel, bilan de compétences).	convertible	32 h
A.2.4	Chargé.e de mission IFCEN	Suivi du dossier Institut Franco-Chinois de l'Energie Nucléaire (IFCEN). Participation aux instances du consortium pour représenter le Directeur quand nécessaire.	convertible	4 h
A.2.5	Chargé.e de Mission Réforme pédagogique *	Mise en place d'une démarche orientée compétences. Organisation et animation des réunions avec les différents participants (groupe de travail, responsables d'option, responsables d'équipes pédagogiques, enseignants, élèves). Mise en place du séquençage des séances	convertible	24 h
A.2.6	Responsable d'équipe pédagogique*	Organisation et animation de réunions de travail Mise en place et organisation des enseignements matière/matière sur les 2 années du diplôme, notamment dans le cadre de la réforme pédagogique en cours. Bilan des heures enseignées et de la répartition. Discussion sur les changements année en cours et à venir Organisation des remplacements des enseignants en cas de besoin Réflexion pédagogique au sein de l'équipe Le périmètre d'actions du responsable d'équipe pédagogique s'étend aux enseignements de tronc commun	convertible	9h
A.2.7	Responsable SHS*	Coordination offre SHS (hors langues vivantes).	convertible	12h
A.2.8	Responsable de l'organisation de de TP	Management des rotations des enseignants. Prévisions des produits et équipements à acheter. Management de la gestion du parc du petit et des gros équipements.	NON	30 mn pour 3 jours de TP

A	Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
3. Activités de réussite étudiant et d'accompagnement				
A.3.1	Tutorat personnalisé d'un étudiant étranger	Suivi personnalisé d'un étudiant étranger (accord bilatéral).	NON	1h par semestre et par étudiant
A.3.2	Tutorat personnalisé d'un élève	Suivi personnalisé d'un étudiant nécessitant une aide pour améliorer ses chances de réussite en fonction du parcours d'études antérieur ou post-examen (entretiens réguliers - au moins un toutes les 2 semaines).	NON	1h par semestre et par étudiant
A.3.3	Tutorat pédagogique d'un apprenti, d'un stagiaire de la formation continue inscrit en formation ingénieur ou d'un élève titulaire d'un contrat de professionnalisation	Suivi pédagogique d'un apprenti, d'un stagiaire de la formation continue inscrit en formation ingénieur ou d'un élève titulaire d'un contrat pro incluant entre autres : une visite en entreprise, une participation à l'évaluation des rapports d'activité et de soutenance orale (chaque semestre le cas échéant), un suivi personnalisé de l'élève (identification et diagnostique des situations difficiles en entreprise ou en formation, aide à leur résolution, contribution à la construction du projet professionnel de l'élève.	NON	9h Un total de 3 encadrements maximum (tutorat ou référent) est préconisé et un maximum de 5 est autorisé
A.3.4	Référent.e VAE ingénieur	Encadrement d'un postulant au diplôme d'ingénieur par validation des acquis de l'expérience.	convertible	9h
A.3.5	Coordination projets S5 ou S6	Coordination des projets de découverte du monde de la recherche ou de benchmark des industries de la chimie (voir annexe 1)	NON	2 h
A.3.6	Encadrements de projets	Encadrements de projets valorisés via les enseignements décrits dans le règlement de scolarité. Au titre de 2025-2026, le détail est donné en annexe 1 et les projets identifiés sont : ▪ S5 ou S6 : Tutorat des projets de S5 ou S6 ▪ S7 Encadrement du projet multidisciplinaire ▪ S9 Encadrement du projet EPIIC ▪ S9 Encadrement d'un élève en PRI	NON	Variable en fonction de la nature du projet (voir annexe 1)
A.3.7	Membre actif de la cellule pédagogie et numérique	Participation aux réflexions liées à la pédagogie numérique (recherche d'outils et adaptation de ceux-ci) ; formation des étudiants à l'utilisation des tablettes numériques pour la formation ; relais de mise en œuvre des outils numériques en direction des enseignants, animation de cafés pédagogiques (nouveaux outils, discussion autour des usages et de leur amélioration).	convertible	10 h
A.3.8	Promotion de la Formation de l'ENSCM à l'extérieur	Promotion de l'ENSCM dans les lycées, les classes préparatoires intégrées et les salons, en France et à l'étranger.	NON	1h par demi-journée
A.3.9	Organisation de conférences industrielles	Organisation et contact avec l'industriel, accueil de l'intervenant et présence avec lui pendant l'intervention.	NON	Sur demande 1h pour une intervention
A.3.10	Visite d'usine	Organisation et contact avec l'entreprise, visite de site. (La plupart des visites ayant lieu dans le cadre des options, le récapitulatif des visites et des encadrants correspondants sera donnée dans le bilan annuel que prépare le responsable d'option. De plus, les noms des encadrants devront être indiqués sur hyper-planning.). Visite / Déplacement « Projet de fin d'études » (PFE) sur site.	NON	Sur demande 1h pour une demi-journée

A	Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
3. Activités de réussite étudiant et d'accompagnement				
A.3.11	Visite d'usine (nouvelle)	Coordination des entreprises à visiter dans le cadre des options de 2 ^{ème} année – cours d'industrialisation – gestion de la production	NON	Sur demande 1h par entreprise
A.3.12	Activités pédagogiques ouvertes vers l'extérieur	- Fête de la science, - Olympiades de chimie, - Travaux d'initiative personnelle encadré (TIPE).	Convertible	4h
A.3.13	Chargé.e de mission environnement	- Pilotage de l'axe développement durable de l'établissement avec l'objectif que cette mission soit transversale et permette de toucher toutes les missions de l'établissement - Mission intégrée dans l'axe RSO animé par le.la délégué.e responsabilité sociétale des organisations - Mise en place du développement durable et réponses aux enjeux environnementaux	NON	12h

IV.2. RECHERCHE et VALORISATION

B	Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
1. Activités liées à la recherche				
B.1.1	Chargé de mission aux relations pour l'entrepreneuriat	Référent ENSCM au Pôle Entrepreneuriat Etudiant du Languedoc-Roussillon et Référent PEPITE.	convertible	12h
B.1.2	Chargé de mission relation de la Chaire SIMEV *	- Diplomatie scientifique, - Soutien à la formation et développement des vocations chez les jeunes scientifiques, - Partage de l'information, - Recherche et projets de terrain en Afrique, - Soutien au réseau des chaires UNESCO et ses écoles associées.	NON	4h

IV.3. AUTRES ACTIVITES

C	Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
1. Autres activités liées à la formation				
C.1.1	Montage de projet *	Montage administratif de projet pour l'ENSCM. Réponse à appel à projet, demande financière pour l'ENSCM. Surcroît de travail ponctuel dans une activité du référentiel. Conditions : - Il est nécessaire d'effectuer une demande préalable auprès de la direction (Direction et de la direction de la formation) avant tout montage de projet - Les heures peuvent être versées que le projet ait été retenu ou pas par le financeur	convertible	Sur demande : de 2h à 32 h selon le projet
C.1.2	Participation à des projets d'établissement*	Soutien et participation à des projets ENSCM « Formation », « Pédagogique », « Numérique », « responsabilité sociétale » Pour l'année 2026-2027, les projets éligibles dont l'établissement est informé à la date de la commission sont : - DECARBOCHIM - AIDA Cette liste n'est pas exhaustive : tout projet relevant de ces thématiques et soumis ou identifié en cours d'année pourra également être déclaré éligible.	convertible	Sur demande : de 2h à 32h selon le projet
C.1.3	Activité d'innovation pédagogique	Voir annexe 2.	convertible	Variable (voir annexe 2)
C.1.4	Organisation d'évènements	Organisation et coordination de l'évènement <i>La journée des Enjeux</i>	NON	4h (à moduler selon le type d'évènement)
C.1.5	Ressources documentaires	Gestion des abonnements électroniques : revues et bases de données. Relations avec les autres bibliothèques universitaires.	NON	8h

V. ENSEIGNANTS¹

Ce référentiel s'adresse uniquement aux personnels enseignants de l'ENSCM.

A	Activités	Nature	Prime	Plafond h.EqTD
1. Fonctions de délégué.e et de responsable d'option				
A.1.5	Responsables d'option*	Conception du programme de l'option et amélioration continue. Mise en place et organisation de l'emploi du temps. Gestion des intervenants extérieurs (contact, accueil, organisation des visites de sites...) Suivi du projet professionnel des élèves. Aide à la recherche et suivi des stages des élèves, organisation des soutenances.	convertible	3 semestres : 32 h 2 semestres : 24 h
2. Fonctions de chargé.e de mission et responsable d'enseignements				
A.2.6	Responsable d'équipe pédagogique*	Organisation et animation de réunions de travail Mise en place et organisation des enseignements matière/matière sur les 2 années du diplôme, notamment dans le cadre de la réforme pédagogique en cours. Bilan des heures enseignées et de la répartition. Discussion sur les changements année en cours et à venir Organisation des remplacements des enseignants en cas de besoin Réflexion pédagogique au sein de l'équipe Le périmètre d'actions du responsable d'équipe pédagogique s'étend aux enseignements de tronc commun	convertible	9h
A.2.7	Responsable SHS*	Coordination offre SHS (hors langues vivantes).	convertible	12h
A.2.8	Responsable de l'organisation de TP	Management des rotations des enseignants. Prévisions des produits et équipements à acheter. Management de la gestion du parc du petit et des gros équipements.	NON	30 mn pour 3 jours de TP

¹ Forfait maximal dans la limite du service statutaire annuel de 384 heures, exclusif de tout paiement d'heures complémentaires / supplémentaires.

A	Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
3. Activités de réussite étudiant et d'accompagnement				
A.3.1	Tutorat personnalisé d'un étudiant étranger	Suivi personnalisé d'un étudiant étranger (accord bilatéral).	NON	1h par semestre et par étudiant
A.3.2	Tutorat personnalisé d'un élève	Suivi personnalisé d'un étudiant nécessitant une aide pour améliorer ses chances de réussite en fonction du parcours d'études antérieur ou post-examen (entretiens réguliers - au moins un toutes les 2 semaines).	NON	1h par semestre et par étudiant
A.3.3	Tutorat pédagogique d'un apprenti, d'un stagiaire de la formation continue inscrit en formation ingénieur ou d'un élève titulaire d'un contrat de professionnalisation	Suivi pédagogique d'un apprenti, d'un stagiaire de la formation continue inscrit en formation ingénieur ou d'un élève titulaire d'un contrat pro incluant entre autres : une visite en entreprise, une participation à l'évaluation des rapports d'activité et de soutenance orale (chaque semestre le cas échéant), un suivi personnalisé de l'élève (identification et diagnostic des situations difficiles en entreprise ou en formation, aide à leur résolution, contribution à la construction du projet professionnel de l'élève).	NON	9h Un total de 3 encadrements maximum (tutorat ou référent) est préconisé et un maximum de 5 est autorisé
A.3.4	Référent.e VAE ingénieur	Encadrement d'un postulant au diplôme d'ingénieur par validation des acquis de l'expérience.	convertible	9h
A.3.5	Coordination projets S5 ou S6	Coordination des projets de découverte du monde de la recherche ou de benchmark des industries de la chimie.	NON	2 h
A.3.6	Encadrements de projets	Encadrements de projets valorisés via les enseignements décrits dans le règlement de scolarité. Au titre de 2025-2026, le détail est donné en annexe 1 et les projets identifiés sont : ▪ S5 ou S6 : Tutorat des projets de S5 ou S6 ▪ S7 Encadrement du projet multidisciplinaire ▪ S9 Encadrement du projet EPIIC ▪ S9 Encadrement d'un élève en PRI	NON	Variable en fonction de la nature du projet (maximum 10h voir annexe 1)
A.3.7	Membre actif de la cellule pédagogie et numérique	Participation aux réflexions liées à la pédagogie numérique (recherche d'outils et adaptation de ceux-ci) ; formation des étudiants à l'utilisation des tablettes numériques pour la formation ; relais de mise en œuvre des outils numériques en direction des enseignants, animation de cafés pédagogiques (nouveaux outils, discussion autour des usages et de leur amélioration).	convertible	10 h
A.3.8	Promotion de la Formation de l'ENSCM à l'extérieur	Promotion de l'ENSCM dans les lycées, les classes préparatoires intégrées et les salons, en France et à l'étranger.	NON	1h par demi-journée
A.3.9	Organisation de conférences industrielles	Organisation et contact avec l'industriel, accueil de l'intervenant et présence avec lui pendant l'intervention.	NON	1h pour une intervention
A.3.10	Visite d'usine	Organisation et contact avec l'entreprise, visite de site. (La plupart des visites ayant lieu dans le cadre des options, le récapitulatif des visites et des encadrants correspondants sera donnée dans le bilan annuel que prépare le responsable d'option. De plus, les noms des encadrants devront être indiqués sur hyperplanning.). Visite / Déplacement « Projet de fin d'études » (PFE) sur site.	NON	1h pour une demi-journée

A	Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
3. Activités de réussite étudiant et d'accompagnement				
A.3.11	Visite d'usine (nouvelle)	Coordination des entreprises à visiter dans le cadre des options de 2ème année – cours d'industrialisation – gestion de la production	NON	Sur demande : 1h par entreprise
A.3.12	Activités pédagogiques ouvertes vers l'extérieur	- Fête de la science, - Olympiades de chimie, - Travaux d'initiative personnelle encadré (TIPE).	Convertible convertible	4h 4h
A.3.13	Relations anglais et domaines stratégiques de l'ENSCM ^{3*}	Apport de compétences linguistiques et de culture internationale dans les domaines stratégiques : RI, stages, admissions, formation, communication ...	NON	50h
A.3.14	Relations LV 2, 3... et domaines stratégiques de l'ENSCM ^{3 *}	Apport de compétences linguistiques et de culture internationale dans les domaines stratégiques : RI, stages, admissions, formation, communication ...	NON	50h
A.3.16	Délégué.e Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)*	Etat des lieux et réflexion sur la RSO, coordonne les actions de la RSO pour l'ENSCM	convertible	48h
A.3.17	Chargé.e de mission environnement	- Pilotage de l'axe développement durable de l'établissement avec l'objectif que cette mission soit transversale et permette de toucher toutes les missions de l'établissement - Mission intégrée dans l'axe RSO animé par le/la délégué.e responsabilité sociétale des organisations - Mise en place du développement durable et réponses aux enjeux environnementaux	NON	12h

C	Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
3. Activités d'accompagnement et d'innovation pédagogique				
C.3.1	Montage de projet *	Montage administratif de projet pour l'ENSCM. Réponse à appel à projet, demande financière pour l'ENSCM. Surcroît de travail ponctuel dans une activité du référentiel. Conditions : Il est nécessaire d'effectuer une demande préalable auprès de la direction (Direction et de la direction de la formation) avant tout montage de projet Les heures peuvent être versées que le projet ait été retenu ou pas par le financeur	convertible	Sur demande : de 2h à 32 h selon le projet
C.3.2	Participation à des projets d'établissement*	Soutien et participation à des projets ENSCM « Formation », « Pédagogique », « Numérique », « responsabilité sociétale » Pour l'année 2026-2027, les projets éligibles dont l'établissement est informé à la date de la commission sont : - DECARBOCHIM - AIDA Cette liste n'est pas exhaustive : tout projet relevant de ces thématiques et soumis ou identifié en cours d'année pourra également être déclaré éligible.	convertible	Sur demande : de 2h à 32h selon le projet
C.3.3	Activité d'innovation pédagogique	Voir annexe 2.	convertible	Variable (voir annexe 2)

Montpellier, le 29 juin 2026



Le Directeur de l'ENSCM
Pascal DUMY

VI. ANNEXE 1

**Tableau des encadrements de projets valorisés
via les enseignements décrits dans le règlement de scolarité**

Activités	Nature	Prime	Plafond h.Eq TD
Tutorat des projets de S5 ou S6	Suivi d'un groupe d'élève pour les projets de : - Découverte du monde de la recherche - Benchmark des industries de la chimie	NON	2h à multiplier par le nombre de projets ou de groupes
Encadrement du projet multidisciplinaire S7	Suivi et évaluation du projet multidisciplinaire de 2 ^{ème} année	NON	3h par discipline
Coordination des projets EPIIC	Coordination des groupes d'élèves (présentation du projet, coordination de la constitution des groupes, gestion des différents rendus, organisation de la journée de soutenance) Coordination des acteurs du projet (encadrants, mentors, personnels ENSCM, extérieurs) Coordination de l'amélioration continue (enquêtes de satisfaction, réunions bilan, préparation de la feuille de route) Coordination de la Situation d'Apprentissage et d'Evaluation EPIIC La coordination est assurée par une seule personne	NON	5h
Encadrement d'un groupe projet EPIIC	Suivi du projet (réunions régulières de suivi de projet, accompagnement dans la préparation des rendus, validation des fiches de manipulation, suivi des achats...) Accompagnements à la candidature à des prix extérieurs Evaluation dans le cadre de l'approche par compétences (rendus et soutenance) Participation à l'amélioration continue (Ces heures peuvent être partagées par <u>l'enseignant responsable</u> d'un projet avec d'autres)	NON	10h par projet
Encadrement technique des manipulations des projets EPIIC*	Suivi des manipulations des projets EPIIC (encadrement des élèves en salle de TP <u>en dehors des heures de TP</u> des autres promotions, accompagnement sur les manipulations, ...) L'ensemble des heures de tous les groupes est regroupé puis redistribué entre tous les enseignants qui interviennent dans le suivi de manipulations des projets EPIIC)	NON	Pool de 40h maximum
Mentorat d'un élève en parcours recherche Ingénieur	Encadrement d'un élève en PRI et évaluation (Ces heures seront à partager entre <u>tous les enseignants</u> qui interviennent pour le suivi d'un même élève)	NON	20h par élève
Responsabilité du parcours recherche ingénieur	Participation au nom de l'ENSCM aux réunions inter-établissements des parcours Master du programme IDIL Participation au recrutement des candidats au Master IDIL <u>L'attribution de ces heures est conditionnée au reversement par l'I-Site</u>	NON	13h

VII. ANNEXE 2 - Activités pédagogiques innovantes et hors projets

VII.1. Labellisation et valorisation de l'innovation pédagogique

*Les rémunérations allouées s'entendent hors service d'enseignement et seront applicables seulement l'année de la labellisation. Les heures prises en compte sont celles du règlement de scolarité ; si hors règlement de scolarité, la commission statuera sur justification dans le projet.

4 approches sont susceptibles d'être reconnues et labellisées :

Pédagogie innovante	maximum 2× nombre d'heures étudiant impactées*
- Scénarisation des créneaux d'enseignement - Multiplier les activités hors présentiel	- Classe inversée, classe renversée - Gamification
Labellisation TICE	maximum 0,5× nombre d'heures étudiant impactées*
Créer des parcours pédagogiques sur la plateforme. Sur la plateforme l'enseignant met à la disposition des étudiants des ressources. Les objectifs pour les étudiants sont de préparer et réviser le cours, s'exercer et s'auto-positionner par rapport aux objectifs du cours. Les attendus sont donc	
- Préparer le cours - Réviser le cours - Se positionner par rapport aux objectifs d'apprentissage	- S'autoévaluer - Comprendre une fiche descriptive de l'enseignement
Flex'Hybride	maximum 1× nombre d'heures étudiant impactées*
formation présentielle + distancielle dans des proportions variables ; en présentiel, tous les éléments de formation acquis en distanciel seront abordés de nouveau ; TD avec retour personnalisé, corrections systématiques d'exercices, études de cas corrigées. Forums bidirectionnels avec activités issues des forums. Parcours individualisé accompagné.	
Enseignement à distance (EAD)	maximum 3× nombre d'heures étudiant impactées*
- Formation totalement distancielle - Parcours individualisé accompagné impératif - Polycopié avec capsules de remédiation et exemples d'application - Travail collaboratif à organiser	- TD avec retour personnalisé - Corrections systématiques d'exercices - Etudes de cas corrigés - Autoévaluation
Ce dispositif peut être renforcé par l'organisation d'interactions entre pairs au travers d'activités pédagogiques collaboratives.	

VII.2. Valorisation d'activités pédagogiques hors projets financés

Réalisation de supports audio-visuels	
Vidéos : Conception, scénarisation et réalisation d'une vidéo (hors montage)	4 HETD ¹ pour une capsule vidéo inférieure à 5 minutes.
Sonorisation d'une présentation	4 HETD ¹ pour une capsule vidéo inférieure à 5 minutes.
Réalisation de livres enrichis	
Conception du livre numérique	(5+ ½ x) HETD ¹ pour X pages
Création d'une application ou d'un jeu (hors projet financé)	
Application ou jeu en lien avec l'enseignement de l'ENSCM (Conception, scénarisation et réalisation, ...)	5 / 10 / 20 / 30 / 40 HETD ¹ (selon l'ampleur du projet)
Animation de jeux « sérieux » à caractère scientifique ou linguistique (tournois)	2 HETD ¹

¹ les rémunérations ne seront allouées qu'après présentation et validation du projet par la commission numérique issue du CEVE avant l'exécution du projet ; elles seront plafonnées aux volumes indiqués (HETD : Heure Equivalent Travaux Dirigés).